



Conseil économique et social

Distr. générale
18 février 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Forum intergouvernemental sur les forêts

Troisième session

Genève, 3-14 mai 1999

Élément de programme II a)

Questions laissées en suspens et autres questions que soulèvent les éléments de programme examinés par le Groupe intergouvernemental sur les forêts

Besoins en ressources financières

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La plupart des pays en développement ont d'importants besoins financiers pour pouvoir assurer une gestion durable de leurs forêts, mais l'obtention de ces ressources est entravée par de nombreux facteurs. Le présent rapport expose brièvement certaines des contraintes et les mécanismes financiers qui pourraient être envisagés pour les lever. Il est reconnu que l'absence d'une base de données internationale fiable sur les flux financiers dans le secteur forestier est un obstacle important qui rend difficile l'orientation du débat international sur la politique forestière. De nombreux pays en développement ayant un faible couvert forestier doivent faire l'objet d'une attention particulière en matière de financement; celui-ci nécessite la mobilisation de ressources communautaires et de mécanismes internationaux, comme ceux de la Convention sur la lutte contre la désertification.

Le Fonds pour l'environnement mondial est une importante source internationale de financement public. Néanmoins, il ne peut pas financer tous les aspects de la gestion durable des forêts. Pour ce qui est du financement international des activités forestières, le mécanisme actuel de coopération financière, qui est très décentralisé et apparemment non coordonné, n'a rien d'un fonds international unique. Ces deux systèmes présentent de nombreux aspects positifs et négatifs qu'il faut prendre en considération pour évaluer leur intérêt respectif. Vu l'importance du secteur privé, il est proposé de créer une entité



novatrice de promotion de l'investissement pour utiliser les ressources publiques de façon à démultiplier l'appui du secteur privé à toutes sortes d'activités commerciales et non commerciales de gestion durable des forêts, y compris celles qui sont menées dans des pays à faible couvert forestier.

La plupart des conclusions et propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts restent valables et il vaut la peine d'y donner suite. En outre, il faut que les pays et les organisations compétentes coopèrent pour maximiser l'efficacité des ressources existantes, rechercher de nouvelles sources et de nouveaux mécanismes (y compris ceux qui ont un rapport avec le changement climatique et la biodiversité), renforcer la capacité institutionnelle des pays en développement, améliorer les bases de données sur les flux financiers et examiner la possibilité de créer des fonds internationaux pour financer la gestion durable des forêts. On trouvera à la section III des conclusions et des propositions d'action détaillées.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1-7 | 3 |
| A. Mandat | 1-3 | 3 |
| B. Aperçu des activités du Groupe intergouvernemental sur les forêts | 4-5 | 3 |
| C. Besoins de financement | 6-7 | 4 |
| II. Grandes questions soulevées par le financement des forêts | 8-62 | 5 |
| A. Questions générales soulevées par le financement des forêts | 8-13 | 5 |
| B. Questions recensées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts | 14-62 | 6 |
| 1. Les flux financiers : données et tendances | 14-22 | 6 |
| 2. Fonds pour l'environnement mondial | 23-29 | 7 |
| 3. Utilisation plus efficace des mécanismes financiers existants | 30-36 | 8 |
| 4. Moyens novateurs de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles | 37-45 | 10 |
| 5. Besoins des pays en développement à faible couvert forestier | 46-51 | 12 |
| 6. Nouveaux mécanismes financiers possibles | 52-62 | 13 |
| III. Conclusions préliminaires et propositions d'action | 63-72 | 15 |
| A. Conclusions | 63-70 | 15 |
| B. Propositions d'action | 71-72 | 16 |

I. Introduction

A. Mandat

1. Les problèmes de financement sont au coeur des débats sur la conservation, la gestion et l'aménagement durable de tous les types de forêts. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a reconnu que ces problèmes étaient intersectoriel et interdépendants et nécessitaient une approche globale aux niveaux national et international.

2. Pour donner suite aux conclusions du Groupe et faire avancer l'examen des questions en suspens concernant les ressources financières, le Forum intergouvernemental sur les forêts a défini, à sa première session, l'élément de programme II a) de la façon suivante :

Examen des questions laissées en suspens concernant les besoins en ressources financières

Il convient d'examiner d'urgence les différentes possibilités d'action ci-après, telles qu'elles figurent au paragraphe 68 du rapport sur la quatrième session du Groupe intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/1997/12) :

«i) Demander instamment la création d'un fonds international d'appui aux activités relatives à la gestion durable des forêts;

ii) S'employer à améliorer le financement selon d'autres modalités, notamment en invitant le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods, ainsi que les autres organisations internationales compétentes, à étudier des moyens novateurs qui permettraient d'utiliser plus efficacement les mécanismes financiers déjà en place et de dégager des ressources financières nouvelles et additionnelles de sources publique et privée, aux niveaux national et international, en vue d'appuyer les activités relatives à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur durable de tous les types de forêts» [voir E/CN.17/IFF/1997/4, par. 7, catégorie II a)].

3. Ces questions ont fait l'objet d'un débat préliminaire à la deuxième session du Forum intergouvernemental sur les forêts (Genève, 24 août-4 septembre 1998), lors de laquelle les participants ont demandé : a) une mise à jour des données sur les flux financiers concernant les forêts; b) une récapitulation de l'expérience des divers pays dans l'utilisation de dispositifs financiers tant classiques que novateurs; c) une synthèse des évaluations de l'efficacité des fonds internationaux existants; d) une coordination et une collaboration plus étroites entre les secrétariats du Forum et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; et e) un recensement des besoins spéciaux des pays en développement à faible couvert forestier. Le présent rapport vise à traiter ces questions.

B. Aperçu des activités du Groupe intergouvernemental sur les forêts

4. Beaucoup des conclusions et propositions d'action formulées par le Groupe à sa quatrième session restent valables et pertinentes. Le Groupe a demandé un accroissement de l'aide publique au développement pour les programmes forestiers et réaffirmé la nécessité de tenir les engagements d'Action 21 à propos du financement du développement durable en général et de la gestion durable des forêts en particulier. Il a aussi souligné l'importance des réformes esquissées dans les principes forestiers, ainsi que la nécessité de mobiliser des ressources nationales. Il a également insisté sur la nécessité d'utiliser pleinement les rentes forestières disponibles pour promouvoir une gestion durable des forêts et de mettre

rentes forestières disponibles pour promouvoir une gestion durable des forêts et de mettre en place un dispositif d'incitations et de réglementation propre à encourager le secteur privé à investir dans la gestion durable des forêts.

5. Il y a deux grands défis à relever : premièrement, il faut tenir les engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et, deuxièmement, il faut que tous les pays donnent effet aux propositions d'action du Groupe. En outre, le Forum doit encore se pencher sur quelques questions de financement très importantes, particulièrement celle de la création d'un fonds international pour les forêts, qui nécessitent une analyse et un débat sérieux. Sans perdre de vue les problèmes – nouveaux et anciens – de financement, il faut continuer de s'efforcer de donner suite aux conclusions et propositions d'action du Groupe.

C. Besoins de financement

6. Le Groupe a examiné de façon très approfondie les besoins de financement pour la gestion durable des forêts et s'est mis d'accord sur une évaluation de ces besoins. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a évalué les besoins de financement de tous les volets de son programme; elle les a estimés à quelque 31 milliards de dollars par an pour les forêts des pays en développement pour la période 1993-2000. Selon le Groupe, ils seraient proches de 70 milliards de dollars, compte tenu en particulier de la nécessité de compenser l'épuisement des ressources dû à la déforestation. Il peut être intéressant de comparer ce chiffre au montant du commerce international des produits forestiers, qui dépasse déjà les 100 milliards de dollars. Seule une faible proportion des produits forestiers entre dans le commerce international. Les activités qui relèvent de la gestion durable des forêts sont très diverses et on ne peut faire d'estimation fiable qu'au cas par cas. Considérant que les estimations sont très imprécises et difficiles à vérifier, les auteurs du présent rapport n'avancent pas de chiffres précis pour ce qui est des besoins financiers. Il est largement admis que ces besoins sont importants (ils doivent se mesurer en dizaines de milliards de dollars), mais un débat visant à déterminer un chiffre exact ne déboucherait pas nécessairement sur des conclusions utiles. Toutefois, on peut rappeler les principes fondamentaux ci-après qui régissent les démarches visant à satisfaire des besoins financiers :

- a) la recherche de ressources financières implique inévitablement une mise en concurrence;
- b) le secteur privé évalue les différents investissements possibles;
- c) le secteur public affecte ses ressources financières limitées en fonction de ses priorités;
- d) lorsque les fonds sont bien employés et que les objectifs sont atteints, les financements publics et privés sont plus faciles à mobiliser.

7. Ces principes déterminent en grande partie le niveau du financement de la gestion durable des forêts.

II. Grandes questions soulevées par le financement des forêts

A. Questions générales soulevées par le financement des forêts

8. Plusieurs facteurs liés aux spécificités des marchés et des politiques dans le secteur des forêts limitent l'investissement privé dans la gestion durable des forêts. Leur analyse est étroitement liée à celle de l'évaluation des biens et services forestiers (voir E/CN.17/IFF/1999/12) et des instruments économiques (voir E/CN.17/IFF/1999/13), faite dans d'autres rapports mis à la disposition du Forum à sa troisième session, et elle les complète.

9. Il y a des *défaillances du marché* dues à l'absence, à la distorsion ou au mauvais fonctionnement des marchés, sur lesquels les biens et services forestiers sont sous-évalués ou ne sont pas évalués du tout et sont considérés comme des biens gratuits. Les principales causes de défaillance du marché sont : a) les externalités, c'est-à-dire les situations dans lesquelles l'effet d'une action sur une autre partie n'est pas pris en considération; b) l'absence de marchés pour les services environnementaux et les autres biens publics d'accès libre; et c) des situations de monopsonne. Ces facteurs entraînent souvent une importante divergence entre les intérêts du propriétaire de la forêt et ceux de la société, ainsi que des pratiques non durables.

10. Il y a *défaillance des politiques* lorsque l'État ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier aux défaillances du marché et met en oeuvre des politiques qui aggravent la distorsion des prix et découragent la gestion durable des forêts. Il peut s'agir soit de politiques forestières, soit de politiques concernant d'autres secteurs, soit de politiques macroéconomiques. La défaillance des politiques s'observe en particulier au niveau des droits de propriété : lorsque les droits de propriété sont faibles ou mal définis, les incitations auxquelles obéissent les utilisateurs de la forêt tendent à encourager une dégradation des ressources. L'impact de politiques concernant des secteurs autres que les forêts est souvent imprévisible et pervers. Les politiques macroéconomiques peuvent rendre plus complexe la recherche d'un dosage optimum du point de vue du développement durable.

11. Le secteur forestier présente plusieurs autres caractéristiques qui rendent le financement de l'investissement plus complexe que dans d'autres secteurs : a) longues périodes de révolution (de six à plus de 100 ans), qui sont une source de risque et d'incertitude; b) distribution inégale des avantages et des coûts dans le temps, car les investissements initiaux peuvent être importants (notamment pour les activités de boisement et de reboisement), les frais de gestion annuels sont relativement faibles, et l'essentiel des recettes (voire la totalité) n'est perçu qu'à la fin de la période; et c) les différents droits d'utilisation des ressources forestières (coutumiers et légaux) peuvent être mal définis ou incompatibles, ce qui précaire les droits des populations forestières et contribue à rendre l'investissement complexe et risqué.

12. La longue maturation des investissements, l'absence de lien direct entre l'investisseur et le bénéficiaire et l'importance des prestations non marchandes font de la foresterie une activité très différente des autres activités utilisant la terre, en particulier l'agriculture.

13. Ainsi, le problème du financement de la gestion durable des forêts n'est pas vraiment un problème de flux ou d'instruments. Il s'agit plutôt de déterminer :

a) Comment les flux actuels peuvent être réorientés en faveur d'une foresterie durable; et

b) Comment les conditions préalables de l'investissement peuvent être satisfaites, en tenant compte des différentes préférences temporelles des investisseurs et de la société concernant les diverses prestations fournies par les forêts.

B. Questions recensées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts

1. Les flux financiers : données et tendances

14. Pour ce qui est de la coopération internationale dans le cadre des programmes forestiers, il existe des bases de données dans la quasi-totalité des organisations bilatérales et multilatérales compétentes. Toutefois, les données disponibles ne sont pas comparables et il y a souvent d'importantes fluctuations annuelles qui semblent être dues à des anomalies dans la communication des données plutôt qu'à des variations réelles. En réponse à la demande formulée par le Forum à sa deuxième session, le Secrétariat du Forum et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont essayé, dans le peu de temps dont ils disposaient, de recueillir et de structurer autant de renseignements que possible sur cette question. De nombreux gouvernements et organisations ont collaboré à cette tâche. Les résultats, qui sont récapitulés au tableau 1, sont analysés ci-après.

15. Les données du tableau 1 sont le résultat d'un effort considérable, mais doivent être analysées avec précaution. La marge d'erreur sur les totaux pourrait être de plus ou moins 20 %, pour plusieurs raisons. Il y a d'autres aspects dont il faut tenir compte. Par exemple, les pays indiquent souvent leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD), mais non leurs décaissements; les chiffres de l'APD totale donnent une image incomplète si l'on n'a pas d'information sur le genre d'aide financière qui a été accordée, les modalités et le lieu de cette aide; enfin, il est difficile de connaître la répartition de l'APD entre les pays à faible couvert forestier et les pays riches en forêts, ou entre la conservation et la mise en valeur.

16. Les données montrent que l'APD destinée aux programmes forestiers a sensiblement augmenté (plus que doublé) entre la fin des années 80 et la CNUED. Ensuite, son niveau global semble avoir diminué pour arriver au chiffre actuel d'environ 1,3 milliard de dollars. Le financement des banques multilatérales de développement a joué un rôle important, tant durant la période de financement maximum (autour de 1992) que durant l'actuelle période de déclin. Le financement des programmes des Nations Unies est resté à peu près constant durant toute la période. Le financement bilatéral a lui aussi culminé autour de 1992, mais il n'a pas beaucoup baissé depuis, en particulier dans les pays de l'Union européenne.

17. Le Groupe et le Forum ont souvent souligné la nécessité d'une approche intersectorielle intégrée des programmes forestiers et de leur financement. La quasi-totalité des organisations indiquent que le financement de nombreuses activités relatives aux forêts se fait dans le cadre de programmes intégrés. On peut considérer cela comme un progrès, mais il n'existe pas encore de méthode permettant de désagréger ces financements intégrés. Cette évolution pourrait entraîner une sous-évaluation systématique de la coopération internationale dans le domaine des forêts. Les études par pays semblent être le meilleur moyen d'approfondir ces questions.

18. Les statistiques des investissements privés dans la foresterie, en particulier dans les pays en développement, lissent à désirer. On sait que l'investissement privé international dans les pays en développement est passé de moins de 50 milliards de dollars en 1990 à environ 250 milliards en 1997, après quoi il a diminué. Il n'est pas déraisonnable de postuler que l'investissement forestier a suivi la même évolution, mais on ne dispose pas de données ou de renseignements concrets. De même, on ne sait pas quelle proportion du capital privé

est investie dans ce qu'on pourrait objectivement qualifier de gestion durable des forêts. A contrario, il semble exister de très nombreux exemples d'investissements dans des pratiques non durables.

19. Il est tout aussi compliqué et difficile de recueillir les données sur les crédits alloués au secteur forestier dans les budgets nationaux et de les agréger au niveau mondial.

20. Le Secrétariat du Forum et les organisations coopérantes suggèrent qu'il convient de faire des études au niveau national sur les flux financiers; toutefois, ces études n'ont pas pu être faites avant la troisième session du Forum.

21. Le Forum n'a pas demandé de renseignements sur les flux financiers qui passent par des organisations privées sans but lucratif. Certaines publications récentes donnent à penser que ces flux sont importants, ce qui signifierait là aussi que les flux globaux sont sous-évalués.

22. Il ne suffit pas de recueillir des renseignements qui seraient juste intéressants. L'enjeu est de recueillir des données plus complètes et plus fiables pour orienter le dialogue international, et pour évaluer la situation de façon réaliste.

2. Fonds pour l'environnement mondial

23. Comme le Forum l'a demandé à sa deuxième session, les évaluations du Fonds pour l'environnement mondial ont été examinées dans le cadre de la proposition de créer un fonds forestier international. Le FEM est le mécanisme financier créé pour la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Il finance les dépenses additionnelles imputables à des activités bénéfiques pour l'environnement mondial. La lutte contre la dégradation des terres et contre la désertification et la déforestation en particulier peut bénéficier d'un financement à condition qu'elle contribue à la réalisation des objectifs du FEM. Le FEM a été doté de 2 milliards de dollars en 1994 et 2,75 milliards de dollars ont été promis en 1998 pour la période 1998-2002.

24. Les écosystèmes forestiers sont restés le principal programme opérationnel du FEM. Ce programme a été financée à hauteur de 311 millions de dollars jusqu'à la fin de juin 1998, ce qui représente 16 % des crédits alloués au FEM. Les crédits affectés à ce programme sont actuellement d'environ 60 millions de dollars par an. En outre, le FEM appuie des projets ou éléments liés aux forêts dans le cadre d'autres programmes opérationnels, comme ceux qui concernent les écosystèmes montagneux ou arides.

Principes du financement de la gestion durable des forêts par le Fonds pour l'environnement mondial

25. Les projets du FEM visent à protéger à l'échelle mondiale la biodiversité des écosystèmes forestiers. La stratégie actuellement appliquée pour atteindre cet objectif met l'accent sur la création et le renforcement de zones protégées. Cette activité, bien qu'importante, ne règle pas la question de la gestion durable des forêts dans les pays en développement. La stratégie du FEM ne lui permet pas de financer une exploitation durable du bois. Toutefois, il peut financer d'autres utilisations durables des forêts. Une analyse de 50 projets intéressant les forêts a permis de conclure que moins de 5 % du total des financements assurés par le FEM à ce jour ont appuyé des activités productives de gestion durable des forêts.

26. Les documents relatifs aux projets forestiers du FEM ne mentionnent généralement pas les programmes forestiers nationaux existants, ce qui montre qu'il y a lieu de promouvoir

une synergie entre le FEM et ces programmes par une coordination efficace au niveau national.

27. Les dépenses additionnelles, critère essentiel de sélection des projets soumis au FEM, sont les dépenses nécessaires pour atteindre des objectifs environnementaux supranationaux, en plus des objectifs de développement durable au niveau national. La distinction notion peut être difficile à faire dans le cadre de la gestion durable des forêts, domaine dans lequel de nombreux objectifs, coûts et avantages sont intégrés dans une approche globale.

28. Au départ, le FEM a été conçu comme un mécanisme de financement destiné principalement à des projets du secteur public, qui négligeait quelque peu le secteur privé. Toutefois, il existe aujourd'hui plusieurs fonds d'affectation spéciale du FEM qui peuvent financer des projets du secteur privé ou sont expressément destinés à financer de tels projets. L'un de ces fonds, doté de 20 millions de dollars et géré par la Société financière internationale (SFI), soutient les petites et moyennes entreprises qui s'occupent de la protection de la biodiversité et de l'atténuation des changements climatiques en couvrant le surcroît de risque inhérent à ces initiatives commerciales novatrices.

Possibilités de financement de projets relatifs à la gestion durable des forêts par le FEM

29. Les études de base réalisées en vue du présent rapport concluent que, dans sa forme actuelle, le FEM n'est guère en mesure de financer des projets productifs en rapport avec la gestion durable des forêts en dehors des zones protégées. Pour soutenir de façon suffisante la gestion durable des forêts aux niveaux national et mondial, il devrait élargir son champ d'activité et obtenir une participation accrue du secteur privé. Cela pourrait être incompatible avec certains de ses principes. Quoi qu'il en soit, le FEM est et restera un mécanisme de financement important pour la conservation des forêts (qui fait partie intégrante de leur gestion durable). Actuellement, c'est un mécanisme important mais pas suffisant pour régler les problèmes complexes que posent la déforestation, la dégradation des forêts et le développement durable des communautés tributaires des forêts.

3. Utilisation plus efficace des mécanismes financiers existants

30. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a jugé qu'il était tout aussi important d'utiliser plus efficacement les mécanismes et ressources disponibles que de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles pour promouvoir une gestion durable des forêts. Les efforts visant à améliorer l'efficacité s'appliquent à tous les mécanismes et sources de financement.

31. La question de l'utilisation plus efficace des mécanismes existants comporte deux aspects majeurs : l'accroissement de la mobilisation des ressources par les mécanismes existants et l'utilisation plus efficace de ces ressources. L'évaluation de l'efficacité doit se fonder sur les progrès réalisés dans la gestion durable des forêts au niveau national, ce qui suppose que les gouvernements en ont fait un de leurs objectifs essentiels. L'utilisation plus efficace de toutes les ressources financières dépend aussi beaucoup de facteurs dépassant largement le cadre du secteur forestier, comme l'existence d'une fonction publique bien formée et convenablement rémunérée et de garanties de sécurité et le refus de la corruption. Tous les pays se sont engagés à atteindre de tels objectifs, ce qui est essentiel pour permettre une utilisation efficace des ressources aux fins de la gestion durable des forêts.

32. En ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales, les stratégies devraient viser tant à accroître les ressources publiques affectées aux forêts qu'à créer un climat plus favorable pour l'investissement privé, tant national qu'international. Dans le cas des sources publiques nationales, les principaux buts sont d'accroître les recettes tirées des produits et services forestiers et de faire en sorte que le réinvestissement nécessaire pour la gestion durable des forêts ait bien lieu.

33. Le prix demandé pour les produits forestiers provenant de forêts domaniales est en général moins élevé que ce que le marché peut payer dans de nombreux pays, d'où un manque à gagner pour les États. De nombreux services assurés par les forêts ne sont souvent pas facturés. En faisant payer le prix du marché pour les produits et services forestiers, on obtiendrait deux résultats importants : on accroîtrait les recettes publiques et on réduirait le gaspillage des ressources forestières. Toutefois, la réalité n'est souvent pas aussi simple. Les considérations ci-dessus concernent les forêts publiques, mais les décisions gouvernementales se répercutent sur le marché privé ainsi que sur la fixation des prix. Un régime garanti et bien défini de propriété des terres est une des conditions de la bonne gestion des forêts privées.

34. Les gouvernements peuvent influencer le niveau des investissements du secteur privé dans la gestion durable des forêts par la politique monétaire, la politique budgétaire et la gestion de la dette. Les efforts des pouvoirs publics doivent viser expressément à réduire les obstacles qui entravent l'investissement dans la gestion durable des forêts, par exemple a) en réduisant les risques et incertitudes qui entourent l'investissement; b) en réduisant les problèmes de trésorerie dus à la longueur du cycle de production dans le secteur forestier; et c) en améliorant l'accès du secteur privé aux crédits et à l'assistance technique en matière forestière. Il existe de nombreux exemples d'utilisation efficace de tels instruments. Un des principaux arguments des investisseurs privés intéressés par la gestion durable des forêts est qu'ils ont besoin de stabilité et de fiabilité en ce qui concerne les règles et conditions qui régissent l'investissement.

35. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts s'est beaucoup intéressé à l'APD. En général, l'APD appuie la protection de l'environnement, le développement social, la création d'infrastructures, la création de capacités et l'assistance technique. Depuis quelques années, on s'intéresse de plus en plus aux mesures favorisant l'internalisation des externalités mondiales. Une vingtaine de pays donateurs et 13 organismes multilatéraux fournissent une APD et leurs priorités et stratégies de coopération ne sont pas nécessairement celles des pays bénéficiaires. Cela montre la nécessité formuler des programmes forestiers nationaux en tenant compte des objectifs des pays et de les utiliser comme base pour la coopération internationale.

36. Dans le cadre du Groupe et d'autres organes, il semble y avoir un consensus assez net selon lequel, en principe, la coopération internationale devrait adopter une approche-programme pour appuyer les programmes forestiers nationaux des pays en développement. Actuellement, l'approche-projet, quelque peu dispersée, prédomine encore dans la plupart des situations, mais de nouvelles approches sont appliquées et élaborées dans certains pays. En résumé, la coordination et les partenariats restent la clef de l'amélioration de l'efficacité de l'APD. Cette idée n'est pas nouvelle, mais son application pourrait être considérablement améliorée et élargie. Les ressources publiques internationales peuvent aussi être mobilisées pour atteindre des objectifs spécifiques, comme dans le cas du Fonds pour le partenariat de Bali de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) (voir encadré 1).

Encadré 1**Fonds pour le partenariat de Bali de l'OIBT**

Ce Fonds a été créé par l'OIBT en 1994 pour financer des activités visant à donner aux pays membres les moyens de mettre en oeuvre d'ici l'an 2000 une stratégie d'exportation du bois et des produits dérivés provenant de forêts gérées de façon durable (objectif de l'OIBT pour l'an 2000). Il s'agit notamment de répondre aux besoins spéciaux des pays membres dans lesquels la contribution du secteur forestier à l'économie nationale serait compromise par les contraintes liées à cet objectif en appuyant les réformes nécessaires et leur mise en oeuvre, la création de capacités, la vulgarisation, la recherche, etc. Le Fonds, qui est financé par des contributions volontaires et des recettes affectées du Groupe spécial de l'OIBT, devrait être opérationnel en 1999.

4. Moyens novateurs de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles

37. Les mécanismes financiers novateurs entrent généralement dans deux catégories. Soit ils visent à éliminer certains obstacles à l'investissement dans la gestion durable des forêts, soit ils constituent des véhicules financiers employés dans d'autres secteurs puis adaptés à la gestion durable des forêts. Ils sont souvent conçus pour régler le problème des externalités environnementales. Dix-huit mécanismes novateurs, avec une description sommaire et l'indication de leur potentiel et de leur objectif, sont énumérés dans le tableau 2. Ce domaine est évidemment trop complexe pour être analysé à fond dans le présent rapport. Certaines des notions les plus importantes résumées ci-après se fondent sur des études générales de cette question entreprises dans le but d'analyser de façon exhaustive ces mécanismes (voir aussi encadré 2).

Encadré 2**Exemple de financement privé du secteur forestier aux États-Unis : propriété institutionnelle de terres boisées**

Des investisseurs institutionnels, tels que des caisses de retraite, des compagnies d'assurance, des banques, des universités et des fondations, possèdent aux États-Unis plus de 1 million d'hectares de terres boisées, dont la valeur marchande dépasse 2,7 milliards de dollars. Ces institutions considèrent que l'investissement dans les forêts est intéressant car le rendement à long terme est plus élevé que le rendement moyen des actions et des obligations, le risque est diversifié et les fluctuations conjoncturelles sont généralement amorties. Il pourrait être possible d'intéresser de nombreux grands investisseurs institutionnels à ce genre de rendement durable à long terme et par conséquent à la gestion durable des forêts, non seulement aux États-Unis mais dans le monde entier.

38. Des *fonds nationaux pour l'environnement* ont été créés dans plusieurs pays en développement. Ces capitaux d'origine commerciale à visée environnementale pourraient jouer un rôle important dans le financement de la gestion durable des forêts, mais principalement pour la conservation.

39. *Divers types de partenariats entre le secteur public et le secteur privé* peuvent jouer un rôle utile en combinant l'efficacité du secteur privé et l'intérêt général dans des opérations de gestion durable des forêts. Il existe de nombreux exemples dans d'autres secteurs, dont il faudrait s'inspirer davantage.
40. *Les micro-crédits et les petits dons ciblés* encouragent la mobilisation des ressources des ménages et des communautés en vue de la création d'activités agroforestières, de forêts communautaires et de PME forestières dans de nombreux pays en développement. La Banque Grameen du Bangladesh et le projet PROCAFOR (Programme forestier régional pour l'Amérique centrale) en sont deux exemples. Le FEM a piloté l'adaptation de ce concept à ses objectifs, et il pourrait aussi être adapté à la gestion durable des forêts.
41. *Les fonds forestiers nationaux* sont des fonds publics spéciaux créés pour financer certaines activités de mise en valeur des forêts. Nombre d'entre eux sont alimentés par un prélèvement sur les redevances ou impôts forestiers. Il en existe dans la plupart des pays d'Amérique latine ainsi qu'en Indonésie, en Colombie britannique (Canada) et dans de nombreux États des États-Unis. L'intérêt est que les dépenses publiques consacrées à la gestion durable des forêts peuvent être en grande partie autofinancées. On a toutefois objecté qu'une affectation de recettes fiscales à la gestion durable des forêts pourrait empêcher une allocation efficiente des ressources publiques.
42. *Des redevances environnementales* sont payées par les bénéficiaires pour tout l'éventail des services fournis par les forêts, en particulier l'eau. De nombreux pays, dont le Japon, le Costa Rica, la Colombie et les États-Unis (par exemple à New York), affectent une partie des recettes correspondant à l'approvisionnement en eau et à la production d'hydroélectricité au financement de programmes de gestion des forêts dans les bassins versants. Le Costa Rica a élargi ce principe pour lever des recettes au moyen de taxes énergétiques et indemniser les propriétaires privés qui conservent et gèrent des forêts sur leurs terres.
43. *L'échange dette-nature* est peut-être le premier mécanisme novateur en matière de financement d'activités forestières et il a permis jusqu'ici d'effacer 159 millions de dollars de dette en valeur nominale. Les États-Unis ont récemment promulgué la Loi sur la conservation des forêts tropicales (1998), qui permet aux pays en développement répondant aux conditions fixées de restructurer leurs dettes envers les États-Unis en échange de mesures visant à protéger leurs forêts tropicales.
44. *Compensation des émissions de carbone.* Le Protocole de Kyoto relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a ouvert deux nouvelles voies pour la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles qui pourraient avoir des répercussions importantes sur le financement forestier. Premièrement, il a créé des instruments pour le commerce international des droits d'émissions de carbone dans le cadre du mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes, qui permettent aux pays industriels de respecter leurs obligations de réduction des émissions au moyen de projets compensatoires dans les pays en développement. Deuxièmement, les pays industriels peuvent utiliser la foresterie et les changements d'affectation des terres pour respecter leurs obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La demande mondiale de crédits d'émissions de carbone atteindra probablement plusieurs milliards de dollars par an une fois que les mécanismes de négoce nécessaires seront en place. Il reste à résoudre de nombreux problèmes techniques, juridiques et institutionnels avant que ce mécanisme puisse devenir opérationnel. On n'a pas encore déterminé si le mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes pourra financer des projets forestiers et des projets d'aménagement du territoire.

45. *Les brevets sur la diversité biologique et les redevances sur la bioprospection* supposent l'établissement d'une base juridique internationale qui autoriserait l'exploitation de la diversité biologique en échange d'un paiement égal à sa valeur économique. L'accord conclu entre le Costa Rica et Merck Industry a été le premier exemple d'application de cette idée; le Brésil a lancé un programme de recherche coopérative sur la biochimie des forêts tropicales en vue de l'octroi de licences pour des produits. Certaines des questions clefs que soulèvent ces mécanismes sont liées aux droits de propriété intellectuelle et aux moyens de les faire respecter, à la détermination du prix de la biodiversité (c'est-à-dire de ce que la société est prête à payer), aux techniques de synthèse des molécules biochimiques et au partage des avantages.

5. Besoins des pays en développement à faible couvert forestier

46. Un nombre relativement petit de grands pays possèdent l'essentiel des forêts de la planète. Toutefois, les politiques et programmes forestiers sont tout autant, voire plus importants pour les nombreux pays (au moins 50) qui possèdent l'essentiel du reste du couvert forestier mondial. À quelques exceptions près, la plupart des pays pauvres en forêts sont des pays pauvres. Dans ces pays, les forêts et autres terres boisées font partie intégrante du tissu social et assurent la subsistance des populations qui vivent dans les forêts et à proximité.

47. Les principes généraux décrits au paragraphe 5 du présent rapport s'appliquent aussi aux pays à faible couvert forestier. Toutefois, il existe des situations et des besoins particuliers dont il faut tenir compte. Dans de nombreux pays, qui sont presque tous des pays en développement, le couvert forestier se contracte. Une trentaine de pays ont perdu presque toutes leurs forêts et un nombre croissant de pays en développement doivent être classés dans la catégorie des pays à faible couvert forestier.

48. Ces pays sont dans une situation particulière et souvent difficile car une grande partie de leur population pauvre a besoin des forêts pour vivre. En outre, ils n'ont pas la possibilité, dont jouissent certains pays riches en forêts, d'utiliser les ressources forestières comme un moteur du développement durable, ni les moyens d'acheter des produits à d'autres pays.

49. Dans certains pays dans lesquels l'offre de produits forestiers a considérablement diminué, les agriculteurs ont réagi en investissant dans la production forestière pour satisfaire leurs propres besoins et pour vendre des produits. Là où les arbres sont devenus rares tandis que la demande de produits forestiers est élevée (ce qui est le cas dans les régions où vivent d'importantes populations pauvres), la production communautaire de bois de feu est souvent possible et rentable.

50. Les stratégies nationales doivent comporter trois volets. Premièrement, il faut prendre en considération les aspects scientifiques et techniques de la plantation d'arbres et de la régénération des écosystèmes dégradés. Deuxièmement, il faut tenir compte des aspects financiers : on ne peut guère compter sur la mobilisation des ressources financières nationales dans les pays très pauvres et très peuplés dont les ressources naturelles sont dégradées et la coopération internationale devra jouer un rôle essentiel. Enfin, il est indispensable d'obtenir la participation des communautés et d'appliquer des démarches intégrées.

51. La Convention sur la lutte contre la désertification a consacré beaucoup de travaux aux questions que pose la gestion participative des ressources naturelles dans les écosystèmes arides et semi-arides. Ces travaux sont étroitement liés aux programmes requis dans les pays à faible couvert forestier et devraient être pleinement incorporés dans les programmes intégrés. Les travaux futurs consacrés au financement dans le cadre de la

Convention devraient aussi servir de base pour l'élaboration de solutions financières pour les pays à faible couvert forestier.

6. Nouveaux mécanismes financiers possibles

52. De nombreux participants aux première et deuxième sessions du Forum intergouvernemental sur les forêts ont proposé de créer, sous la forme d'un Fonds forestier international, un nouveau mécanisme de mobilisation de ressources. La création d'un tel fonds est essentiellement une question politique qui doit faire l'objet de délibérations intergouvernementales, tenant compte des considérations suivantes :

a) Le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum ont réaffirmé la nécessité de tenir les engagements d'Action 21 et les autres engagements pris dans le cadre de la CNUED pour le financement du développement durable en général et de la gestion durable des forêts en particulier;

b) Le Groupe a fait d'importants progrès en ce qui concerne de nombreux aspects des questions complexes que pose le financement, en suggérant que les programmes forestiers nationaux devraient servir de base pour organiser la réforme et l'amélioration des politiques et coordonner et renforcer l'appui des sources nationales et étrangères;

c) Globalement, l'APD n'a pas augmenté ces dernières années et il est devenu clair que son augmentation est généralement influencée par l'opinion publique et les priorités politiques des pays développés. On peut se demander si la création d'un fonds forestier international entraînerait un accroissement des flux globaux, faute de quoi tout fonds nouveau serait alimenté aux dépens d'autres programmes, à moins que des sources autres que l'APD puissent être mobilisées;

d) Les pays en développement ont constaté qu'il était difficile de gérer l'APD, qui leur parvient par une trentaine de circuits. Toutefois, cela ne concerne pas que les programmes forestiers. En outre, on peut soutenir que chaque nouveau circuit ou organisme accroît les flux;

e) Un fonds forestier international pourrait assurer une gestion et une organisation plus cohérentes des financements disponibles, de façon à obtenir un impact plus grand, mais les actuels mécanismes de gestion dispersés pourraient fort bien être plus efficaces;

f) La gestion d'un fonds pose de nombreuses questions qui appellent un complément d'examen et une analyse soigneuse; les mécanismes de financement de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la lutte contre la désertification offrent des modèles. Un mécanisme comme l'Équipe spéciale interinstitutions sur les forêts semble n'exister que dans le secteur forestier; son efficacité est maintenant bien connue et on pourrait s'en inspirer pour régler tout problème de gouvernance ou de gestion.

53. La question des financements privés est examinée ci-après. Toutefois, il faut reconnaître que le défi futur en matière de financement ne concerne pas que l'investissement privé mais aussi l'investissement nécessaire pour assurer une gestion durable des forêts qui ne sont pas utilisées pour la production de bois. Cela renvoie à la question complexe des transferts internationaux et nationaux nécessaires pour internaliser les externalités positives en permettant aux ruraux pauvres de vivre durablement de la forêt. Parallèlement à la gestion durable et productive des forêts, il y a là un moyen de ralentir la déforestation, qui nécessiterait un financement public.

54. Quelle que soit l'efficacité des financements publics, il faut reconnaître, renforcer et promouvoir le rôle essentiel du secteur privé pour ce qui est des aspects productifs de

la gestion durable des forêts. La mobilisation des ressources privées a donc été considérée comme un élément essentiel d'une stratégie mondiale de financement de la gestion durable des forêts. Pour obtenir une telle mobilisation, il faut éliminer ou réduire nombre des obstacles qui entravent l'investissement dans les activités de gestion durable des forêts. À cet égard, le financement public, tant sous forme d'APD bilatérale ou multilatérale qu'à partir des ressources nationales, peut jouer un rôle de catalyseur essentiel. L'entité de promotion de l'investissement décrite ci-après pourrait servir de modèle. Elle serait expressément chargée d'utiliser les ressources du secteur public pour mobiliser des investissements privés dans la gestion durable des forêts et opérerait principalement au niveau mondial.

55. On a délibérément choisi le mot entité car il est neutre. Sa structure, sa taille, son champ d'activité, etc., restent à déterminer. En outre, elle n'est pas conçue pour jouer un rôle majeur par l'investissement direct de ses ressources financières dans des projets sous forme de dons, de crédits, de prise en charge des coûts additionnels (comme dans le cas du FEM) ou de tout autre moyen, et ne doit donc pas être considérée comme un fonds de gestion durable des forêts au sens traditionnel du terme.

56. La forme et la structure de cette entité sont moins importantes que ses fonctions, qu'il convient d'analyser sous l'angle de leur propre utilité, et, lorsqu'il y a lieu, d'intégrer dans les cadres institutionnels existants.

57. Les objectifs qui définissent l'entité proposée seraient de mobiliser et de faciliter les flux financiers affectés aux activités de gestion durable des forêts dans les pays en développement. Pour cela, il faudrait s'appuyer sur les ressources financières existantes et potentielles des secteurs public et privé, principalement au niveau mondial, dans le but de mobiliser davantage de ressources privées.

58. À cet effet, l'entité exécuterait des activités similaires à celles d'une banque d'investissement novatrice, en utilisant une série de mécanismes financiers existants ou novateurs pour promouvoir l'investissement dans la gestion durable des forêts. En outre, elle se fixerait pour objectif de réorienter les ressources du secteur privé actuellement affectées à des activités forestières non durables en facilitant l'accès à l'information et à l'assistance technique et en encourageant la création des structures financières et réglementaires nécessaires.

59. Vu l'importance de sa collaboration avec le secteur privé, l'entité devra être aussi légère, rationnelle et efficace que possible, de façon à pouvoir s'adapter au rythme et aux besoins des investisseurs et exploitants forestiers du secteur privé, et à limiter les frais généraux.

60. L'activité essentielle de l'entité consistera à faire des montages financiers pour les exploitants, principalement privés, qui assurent une gestion durable des forêts. À cet effet, elle fournira des informations sur un large éventail de paramètres de l'investissement dans la gestion durable des forêts et recensera, en vue de les promouvoir, les possibilités d'investissement dans la gestion durable des forêts. Son autre activité principale serait de simplifier l'accès aux services et mécanismes d'atténuation des risques.

61. En outre, l'entité pourrait jouer un rôle dans la réforme structurelle en cours dans le secteur forestier aux niveaux international et national par l'intermédiaire d'institutions partenaires comme les membres de l'Équipe spéciale interinstitutions.

62. L'entité aurait besoin d'une dotation initiale pour mettre en place l'infrastructure d'information nécessaire et disposer d'un fonds de roulement pour ses activités. Par la suite, elle s'autofinancera en percevant des honoraires appropriés pour le service de facilitation

des investissements qu'elle offrira à ses clients. Elle pourrait soit être un organe indépendant, soit être rattachée à une ou plusieurs institutions financières existantes.

III. Conclusions préliminaires et propositions d'action

A. Conclusions

63. Le besoin de ressources financières pour appuyer la gestion durable des forêts dans les pays en développement est considérable, mais les ressources disponibles sont limitées. Par conséquent, le secteur forestier doit agir sur plusieurs fronts s'il veut rester compétitif dans la course aux financements de toutes provenances et optimiser l'utilisation des ressources et mécanismes existants. Certains aspects de la gestion durable des forêts nécessitent clairement des mécanismes de financement par le secteur privé, tandis que d'autres appellent un accroissement des financements publics.

64. Le secteur privé peut et devrait jouer un rôle important lorsqu'il s'agit de combler le déficit de ressources dans le secteur forestier. Le secteur public, tant national qu'international, devrait faire tout son possible pour que l'investissement du secteur privé dans la foresterie durable soit sûr et commercialement viable. Pour cela, un environnement social, économique et politique stable et transparent restera une condition préalable essentielle.

65. Dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, on a mis au point de nouvelles possibilités de financement des activités forestières, qui appellent une concertation en matière de recherche et de stratégie entre le Forum intergouvernemental sur les forêts et la Convention.

66. Le FEM a joué un rôle important dans le financement de nombreux projets forestiers, qui ont eu des retombées à l'échelle mondiale. Toutefois, dans sa forme actuelle, son aptitude à financer des projets productifs de gestion durable des forêts en dehors des zones protégées reste limitée.

67. La création d'un fonds forestier international est un enjeu politique. Si elle se révèle politiquement faisable, il faudra examiner soigneusement ses bases conceptuelles, ses incidences pratiques et son cadre juridique, y compris des questions telles que la structure institutionnelle, les sources et l'ampleur des recettes et les critères de financement. Les évaluations du FEM ont montré qu'un fonds international peut être efficace s'il s'appuie sur un instrument juridique officiel.

68. Dans leur cadre actuel, les mécanismes et fonds internationaux ne peuvent pas répondre à tous les besoins de la gestion durable des forêts. Comme il apparaît que les fonds publics ne seront pas disponibles dans les proportions requises, et comme il est clair que le financement privé a un rôle très important à jouer dans la gestion durable des forêts, on propose d'examiner la possibilité de créer une entité de promotion des investissements. Elle serait conçue comme une institution souple, autofinancée et obéissant aux forces du marché, dont l'objectif serait de faciliter l'investissement dans la gestion durable des forêts. Elle pourrait coordonner les sources et mécanismes existants et s'appuyer sur eux pour promouvoir la mobilisation de ressources aux fins de la gestion durable des forêts.

69. L'absence de données fiables sur les flux financiers empêche de vraiment comprendre la nature des enjeux et ce que les différents pays ont accompli en faveur de la gestion durable des forêts.

70. Les besoins financiers des pays en développement à faible couvert forestier appellent une attention particulière; il faut réaliser un compromis entre leur besoin réel de produits et services forestiers et les considérations écologiques, techniques, financières et sociales.

B. Propositions d'action

71. Pour promouvoir l'accroissement du financement des activités de gestion durable des forêts, le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts a fait plusieurs propositions d'action qui sont toujours valables (voir E/CN.17/1997/12). Le Forum voudra peut-être reprendre à son compte ces propositions et exhorter tous les pays et les organisations compétentes à s'employer activement à les mettre en oeuvre. Les propositions du Groupe concernant les mesures à prendre pour appuyer les pays en développement étaient les suivantes :

- a) Multiplication des actions coordonnées et concertées entre pays développés et pays en développement, organisations multilatérales et secteur privé;
- b) Accroissement des ressources financières de toute provenance, y compris l'APD;
- c) Renforcement de la capacité d'absorption des pays en développement;
- d) Réforme des politiques économiques, forestières et financières afin d'accroître les recettes forestières, de réduire les subventions ayant des effets pervers et de promouvoir l'investissement du secteur privé dans la gestion durable des forêts;
- e) Accroissement des crédits à des conditions de faveur;
- f) Règlement du problème de la dette des pays en développement;
- g) Promotion des investissements du secteur privé, y compris les communautés locales, dans les activités de gestion durable des forêts, au moyen de diverses incitations économiques et financières.

72. En outre, le Forum voudra peut-être :

- a) Exhorter les pays développés et les organisations compétentes à réexaminer leur aide internationale à la foresterie afin d'accroître les capacités institutionnelles des pays en développement, à fonder leur aide sur les priorités identifiées dans les programmes forestiers nationaux des pays bénéficiaires, à accroître l'efficacité des ressources disponibles et à accroître leur APD;
- b) Exhorter les pays et les organisations compétentes à étudier les possibilités de financement de la gestion durable des forêts par la rémunération des divers services qu'elles fournissent (réduction de l'effet de serre et autres services environnementaux);
- c) Exhorter les pays et les organisations compétentes à aider les pays en développement à définir et à mettre au point des mécanismes financiers novateurs, ainsi qu'à partager leurs données d'expérience et leurs informations sur ces mécanismes afin d'accroître le financement de la gestion durable des forêts;
- d) Exhorter les pays à entreprendre des programmes et projets visant à mobiliser des ressources pour la foresterie durable auprès des communautés et des ménages ruraux, afin de créer des sources de revenu et de favoriser le développement rural;
- e) Exhorter les pays et les organisations compétentes à entreprendre des activités systématiques de collecte et d'analyse des données sur les flux financiers dans le secteur forestier afin de disposer d'une information fiable et à jour;

f) Exhorter les pays et les organisations compétentes à accroître l'efficacité des mécanismes existants (y compris le FEM) pour le financement d'un large éventail d'activités de gestion durable des forêts;

g) Exhorter les pays à envisager différentes modalités pour un mécanisme global servant à lever et à répartir des ressources financières stables pour la gestion durable des ressources forestières. Cela pourrait aussi nécessiter l'examen parallèle d'un nouvel arrangement (ou institution) international qui s'occuperait de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur durable de tous les types de forêts. L'entité de promotion des investissements qui a été suggérée pourrait être un élément d'un tel arrangement. Le Forum voudra peut-être indiquer quelles études préparatoires il souhaiterait que l'Équipe spéciale interinstitutions sur les forêts fasse dans ce domaine.

Tableau 1

Estimation de l'aide publique au développement consacrée à des programmes forestiers : engagements en dollars des États-Unis (nominaux)

(Millions de dollars des États-Unis)

| | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 ^a |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|------------|--------------|------------|-------------------|
| Aide bilatérale | | | | | | | | | | | |
| Union européenne ^b | 247 | 320 | 394 | 446 | 514 | 557 | 566 | 466 | 491 | 520 | 469 |
| Pays n'appartenant pas à l'UE ^c | 182 | 275 | 367 | 269 | 366 | 461 | 364 | 333 | 270 | 447 | 511 |
| Total | 429 | 595 | 761 | 715 | 881 | 1 017 | 930 | 799 | 761 | 967 | 980 |
| Multilatérale | | | | | | | | | | | |
| Banques de développement ^d | 170 | 196 | 367 | 313 | 766 | 430 | 869 | 279 | 782 | 173 | 148 |
| Organismes des Nations Unies ^e | 186 | 187 | 194 | 201 | 204 | 212 | 209 | 187 | 241 | 230 | 220 |
| Total | 356 | 383 | 561 | 514 | 971 | 642 | 1 077 | 476 | 1 023 | 403 | 368 |
| Ensemble des donateurs (estimation) | 784 | 978 | 1 322 | 1 229 | 1 851 | 1 659 | 2 007 | 1 275 | 1 783 | 1 370 | 1 349 |
| Données du questionnaire de la FAO | 765 | | 1 115 | | 1 425 | | | 1 545 | | | |

^a L'estimation pour 1996 est moins fiable.

^b Commission européenne et pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède (pas de données disponibles pour la Grèce et le Luxembourg).

^c Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suisse.

^d Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement et Banque mondiale.

^e FAO, FEM, OIBT, OIT, ONUDI, PAM, PNUD, PNUE, UNESCO et UNSO.

Tableau 2

Pertinence et potentiel de financement des mécanismes financiers novateurs pour la gestion durable des forêts

| <i>Mécanisme</i> | <i>Potentiel de financement</i> | <i>Catégories d'activités de gestion durable des forêts</i> | | | |
|---|---------------------------------|---|---------------------|-------------------|-----------------------|
| | | <i>Production</i> | <i>Conservation</i> | <i>Plantation</i> | <i>Transformation</i> |
| A. Mécanismes de financement commercial direct | | | | | |
| Instruments d'investissements de portefeuille | moyen | oui | éventuellement | oui | oui |
| Instruments mixtes publics- privés | élevé | oui | oui | oui | oui |
| Fonds d'investissements du secteur privé dans la foresterie | moyen | oui | peu probable | oui | oui |
| B. Mécanismes de financement direct à des conditions de faveur | | | | | |
| Fonds nationaux pour l'environnement | élevé | éventuellement | oui | peu probable | éventuellement |
| Échange dette-nature | élevé | peu probable | oui | éventuellement | non |
| Fonds fiduciaire pour la conservation | faible | non | oui | non | peu probable |
| Fonds de capital-risque pour l'exploitation de la biodiversité | moyen | peu probable | oui | non | éventuellement |
| Lignes de crédit pour les PME | élevé | oui | oui | peu probable | éventuellement |
| Micro-crédits | moyen | oui | éventuellement | oui | oui |
| Petits dons ciblés | faible | éventuellement | oui | peu probable | éventuellement |
| C. Mécanismes utilisant les forces du marché | | | | | |
| Compensation des émissions de carbone | élevé | oui | oui | oui | peu probable |
| Redevances de bioprospection | faible | peu probable | oui | non | éventuellement |
| Redevances pour l'utilisation des ressources hydriques | moyen | oui | oui | oui | non |
| Création d'un marché des droits d'exploitation | faible | éventuellement | oui | peu probable | non |
| Création d'un marché des obligations de protection et de gestion des forêts | moyen | oui | oui | non | non |
| D. Mécanismes structurels | | | | | |
| Instruments budgétaires | élevé | oui | oui | oui | oui |
| Fonds forestiers nationaux | moyen | oui | éventuellement | oui | peu probable |
| Cautions de bonne application des mesures environnementales | moyen | oui | peu probable | oui | peu probable |